

SEANCE DU 28 MARS 2017

Mmes BRIFFAUX et BOUTILLIER présentent d'abord le programme de la manifestation « Jardin des Mots ».

NOUVELLE CONVENTION « MATERIEL TECHNIQUE »

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention pour l'utilisation du matériel technique avait été signée entre les communes de Cuperly, Dampierre-au-Temple, St Hilaire-au-Temple, Vadenay et le SIS Noblevesle.

La commune de Cuperly a souhaité se retirer, il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention telle qu'annexée à la présente délibération et autorise le Maire à signer le document.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal acte la présentation du Compte Administratif, résumé ci-après :

| | Dépenses | Recettes |
|---|------------|------------|
| Fonctionnement | 148 517.25 | 181 991.27 |
| Investissement | 39 026.92 | 37 449.65 |
| Report N-1 Investissement | 15 062.80 | |
| Report N-1 Fonctionnement | | 266 295.80 |
| Reste à réaliser Investissement à reporter en N+1 | | |
| Résultat cumulé Investissement | 54 089.72 | 37 449.65 |
| Résultat cumulé Fonctionnement | 148 517.25 | 448 287.07 |
| TOTAL CUMULE | 202 606.97 | 485 736.72 |

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,
- et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter le Budget 2016, le détail des dépenses et recettes, le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun figurant au bilan de l'exercice précédent,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2016,

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016,
Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Déficit reporté section Investissement année antérieure | 15 062.80 |
| Excédent reporté section Fonctionnement année antérieure | 266 295.80 |
| Solde d'exécution (Déficit – 001) section Investissement | 1 577.27 |
| Solde d'exécution (Excédent – 002) section Fonctionnement | 33 474.02 |
| Reste à réaliser | 0 |
| Besoin net de la section Investissement (Compte R1068) | 16 640.07 |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) | 283 129.75 |

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.22 %
- Taxe Foncière (bâti) : 16.58 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 11.51 %

BUDGET 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2017
comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|----------|----------|
| FONCTIONNEMENT | 465 279 | 465 279 |
| INVESTISSEMENT | 258 647 | 258 647 |

PROJET BLASON COMMUNAL

Le Maire présente 3 modèles de réalisation pour un blason qui pourrait représenter la commune
et demande aux conseillers d'y réfléchir.

CONVENTION « ACTION SOCIALE »

La totalité de l'actif et des excédents du CIAS de la Communauté de Communes de
Mourmelon-le-Grand a été transférée à la ville de Mourmelon-le-Grand qui pourra notamment
reprendre le personnel et la gestion de l'épicerie sociale à sa charge et passer une convention
avec les communes qui souhaiteraient bénéficier de certains de ses services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté
- approuve la signature d'une convention d'action sociale avec la commune de
Mourmelon-le-Grand.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

L'opération est reconduite comme l'an passé le dimanche 16 avril à 11h00.

QUESTIONS DIVERSES

Parcours de santé : Des conseillers souhaitent qu'on réfléchisse à un parcours de santé pour adultes.

Centre aéré : Il est prévu de faire prendre le train aux enfants en gare de St Hilaire. Comme l'an passé, le centre se déroulera dans les locaux du groupe scolaire Noblevesle. Mme CANOT informe l'assemblée que l'association Familles Rurales demandera à l'employée chargée de l'entretien des locaux scolaires de faire quelques heures de ménage (rémunérées) avec la personne déjà prévue afin que les locaux soient rendus propres.